

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/10/2023
Réuni le : 17/10/2023
Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Pas de remarque

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Mathon-Claudon
Prénom : Jean-Christophe
Signé le : 24/10/2023 15:43:47

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Attribution des logements de fonction par CNAS

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 2
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/10/2023

Réuni le : 17/10/2023

Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide la proposition de répartition des logements en CNAS

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Proposition de la liste d'emploi dont les titulaires bénéficient d'une concession par CNAS :

Personnel Etat :

-Proviseur : RDC/1er étage du bâtiment H

-Proviseure adjointe : 2ème étage gauche du bâtiment H

-Gestionnaire : 1er étage droite du bâtiment C (F3)

-Gestionnaire non matériel : 1er étage droite du bâtiment C (F2)

-CPE : 2ème étage droite du bâtiment C

Personnel de la collectivité :

-Agent d'accueil : 2ème étage droite du bâtiment H

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mathon-Claudon

Prénom : Jean-Christophe

Signé le : 24/10/2023 15:43:55

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/10/2023
Réuni le : 17/10/2023
Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

RISO:
Location d'un photocopieur FT5230 au 1er étage du bâtiment N (administration).
Durée : 24 trimestres. Coût : 1666€ HT par trimestre. Pack service privilège : 10€ par mois

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mathon-Claudon
Prénom : Jean-Christophe
Signé le : 24/10/2023 15:44:05

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admission en non valeur

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/10/2023
Réuni le : 17/10/2023
Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide l'admission en non valeur concernant M. Husher
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Admission en non valeur de la créance de 43.47€ de M. Husher, concernant un reliquat de charges locatives de 2021. Cette personne n'est plus dans l'établissement, et il n'est pas possible de savoir où elle réside désormais.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/10/2023

Réuni le : 17/10/2023

Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- les articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Pas de condition spécifique

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mathon-Claudon

Prénom : Jean-Christophe

Signé le : 24/10/2023 15:44:23

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Clé de répartition SRH/ALO budget 2024

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/10/2023
Réuni le : 17/10/2023
Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide la proposition de clé de répartition

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Proposition de clé de répartition entre le SRH et le ALO pour le budget 2024 (ci-jointe)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mathon-Claudon

Prénom : Jean-Christophe

Signé le : 24/10/2023 15:44:31

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/10/2023
Réuni le : 17/10/2023
Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mme Gentil :
Convention d'occupation précaire de Mme Gentil Lætitia (assistante d'éducation au lycée André Maurois d'Elbeuf) :
Appartement 2ème étage droite du bâtiment C. Convention du 1er août 2023 au 31 août 2024. Loyer mensuel de 500€, et avance de charges mensuelle de 80€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mathon-Claudon
Prénom : Jean-Christophe
Signé le : 24/10/2023 15:44:39

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/10/2023

Réuni le : 17/10/2023

Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

<input checked="" type="checkbox"/> Assistants d'éducation	<input type="checkbox"/> Accompagnant des élèves en situation de handicap
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels administratifs	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels d'enseignement	

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :1 Quotité de travail :100% Mission confiée :AED EN PREPROFESSIONNALISATION

Rémunération :ETAT Origine du financement :ETAT

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/10/2023

Réuni le : 17/10/2023

Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du

- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 16/10/2023

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mathon-Claudon

Prénom : Jean-Christophe

Signé le : 24/10/2023 15:44:57

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Participation forfaitaire pour ERASMUS lycée professionnel

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/10/2023

Réuni le : 17/10/2023

Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le principe d'une participation forfaitaire des familles

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Afin que la subvention ERASMUS ne soit pas la seule source de financement, dans le cadre de l'accréditation obtenue par le lycée professionnel jusqu'en 2027, il est décidé de demander une participation forfaitaire de 350€ par famille participante, quelque soit la destination retenue.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mathon-Claudon

Prénom : Jean-Christophe

Signé le : 24/10/2023 15:45:06

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/10/2023

Réuni le : 17/10/2023

Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mme Tello:

Convention d'occupation précaire de Mme Tello Beatriz (assistante de langue au lycée Ferdinand Buisson d'Elbeuf)

Appartement 2ème étage gauche du bâtiment C. Convention du 1er octobre 2023 au 31 octobre 2023. Loyer mensuel de 50€, et avance de charges mensuelle de 40€.

Logement en colocation pour une durée d'un mois, avec partage des charges locatives.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mathon-Claudon

Prénom : Jean-Christophe

Signé le : 24/10/2023 15:45:23

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/10/2023

Réuni le : 17/10/2023

Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mme Alexandre :

Convention d'occupation précaire de Mme Alexandre Renaissance (assistante de langue au lycée Ferdinand Buisson d'Elbeuf) :

Appartement 2ème étage gauche du bâtiment C. Convention du 1er octobre 2023 au 30 avril 2024. Loyer mensuel de 50€, et avance de charges mensuelle de 40€.

Logement en colocation pour une durée d'un mois (octobre), avec partage des charges locatives.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mathon-Claudon

Prénom : Jean-Christophe

Signé le : 24/10/2023 15:45:32

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/10/2023
Réuni le : 17/10/2023
Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage à Paris du 18 au 19 avril 2024, pour 55 élèves de Terminale HGGSP et 3 accompagnateurs.
Visite du Louvre et du château de Versailles notamment. Transport en car et hébergement en auberge de jeunesse.
Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à organiser un voyage facultatif et à signer les contrats et conventions y afférents.
La participation demandée aux familles est de 90€

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Mathon-Claudon
Prénom : Jean-Christophe
Signé le : 24/10/2023 15:45:42

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 15
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/10/2023

Réuni le : 17/10/2023

Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à dans la Manche , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage dans la Manche du 16 au 19 avril 2024, pour 57 élèves de 1ère Générale et 6 accompagnateurs.
Objectifs : voyage interdisciplinaire (SVT, SPC, EPS), remobiliser les acquis du programme de 2de, et aborder certains points des programmes de spécialité.
Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer les contrats et conventions y afférents.
La participation des familles est fixée à 245€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mathon-Claudon

Prénom : Jean-Christophe

Signé le : 24/10/2023 15:45:50

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation de la structure pédagogique

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/10/2023

Réuni le : 17/10/2023

Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du ,

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'organisation de la structure pédagogique définie

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Demande d'ouverture d'une section sportive scolaire Basket

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Mathon-Claudon

Prénom : Jean-Christophe

Signé le : 24/10/2023 15:47:08

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/10/2023

Réuni le : 17/10/2023

Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137

- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 16/10/2023

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Calendrier des PFMP. Le conseil d'administration adopte le calendrier modifié des périodes de formation en entreprise pour 2023/2024 suite à la mise en place de stages pour les élèves de seconde générale à partir su 15 juin.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dematéralisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mathon-Claudon

Prénom : Jean-Christophe

Signé le : 24/10/2023 15:47:18

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration à la Commission permanente

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 18
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/10/2023
Réuni le : 17/10/2023
Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L421-4, R.421-20, R.421-22, R.421-41
Le conseil d'administration délègue ses attributions à la commission permanente.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

La commission permanente est créée, et a pour délégation la validation des voyages et sorties scolaires : approbation des projets, validation du montant de la participation des familles.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dematéralisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mathon-Claudon
Prénom : Jean-Christophe
Signé le : 24/10/2023 15:47:27

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/10/2023
Réuni le : 17/10/2023
Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Nouvelle convention de stage PFMP à l'occasion de la réforme du lycée professionnel qui prévoit une allocation aux élèves durant leurs périodes de stages.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mathon-Claudon
Prénom : Jean-Christophe
Signé le : 24/10/2023 15:47:36

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Participation forfaitaire pour ERASMUS lycée général

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 20
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/10/2023

Réuni le : 17/10/2023

Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le principe d'une participation forfaitaire des familles

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Afin que la subvention ERASMUS ne soit pas la seule source de financement, dans le cadre de l'accréditation obtenue par le lycée général jusqu'en 2027, il est décidé de demander une participation forfaitaire de 200€ par famille participante, quelque soit la destination retenue.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mathon-Claudon

Prénom : Jean-Christophe

Signé le : 24/10/2023 15:47:44

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 21
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/10/2023
Réuni le : 17/10/2023
Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Sortie à Paris (EPS) , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sortie à Paris le 15 février 2024, pour 30 élèves de seconde (EPS) et 2 accompagnateurs.
Visite guidée de l'INSEP. Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à organiser cette sortie facultative et à signer les contrats et conventions y afférents.
La participation demandée aux familles est de 35€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mathon-Claudon
Prénom : Jean-Christophe
Signé le : 24/10/2023 15:47:52

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 22
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/10/2023

Réuni le : 17/10/2023

Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Berlin , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage à Berlin du 1er 6 avril 2024, pour 36 élèves de terminale germanistes et 3 accompagnateurs.
Séjour culturel, historique et linguistique sur le thème de l'art et du pouvoir. Transport en car et hébergement à l'hôtel.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à organiser un voyage facultatif et à signer les contrats et conventions y afférents.

La participation demandée aux familles est de 340€

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mathon-Claudon

Prénom : Jean-Christophe

Signé le : 24/10/2023 15:48:01

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 23

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/10/2023

Réuni le : 17/10/2023

Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

IME Max Briere :

Renouvellement de la convention fixant les règles d'organisation et les horaires entre l'IME et le lycée. Le lycée met deux salles de classe à disposition de l'Unité d'Enseignement Externalisée de l'IME.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mathon-Claudon

Prénom : Jean-Christophe

Signé le : 24/10/2023 15:48:10

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/10/2023

Réuni le : 17/10/2023

Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention ERASMUS pour l'échange avec la Norvège (année scolaire 2023/2024) :

Dans le cadre de l'accréditation obtenue jusqu'en 2027 pour le projet ERASMUS du lycée général, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention annuelle 2023/2024, et engager toutes les dépenses nécessaires à la réalisation du projet

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mathon-Claudon

Prénom : Jean-Christophe

Signé le : 24/10/2023 15:48:19

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/10/2023

Réuni le : 17/10/2023

Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention ERASMUS pour le lycée professionnel (année scolaire 2023/2024) :

Dans le cadre de l'accréditation obtenue jusqu'en 2027 pour le projet ERASMUS du lycée professionnel, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention annuelle 2023/2024, et engager toutes les dépenses nécessaires à la réalisation du projet

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mathon-Claudon

Prénom : Jean-Christophe

Signé le : 24/10/2023 15:48:27

0760030V
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 26
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/10/2023
Réuni le : 17/10/2023
Sous la présidence de : Jean-Christophe Mathon-Claudon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 16/10/2023
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :
Projet de semestrialisation

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	6
Contre :	9
Abstentions :	5
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mathon-Claudon
Prénom : Jean-Christophe
Signé le : 24/10/2023 15:48:35